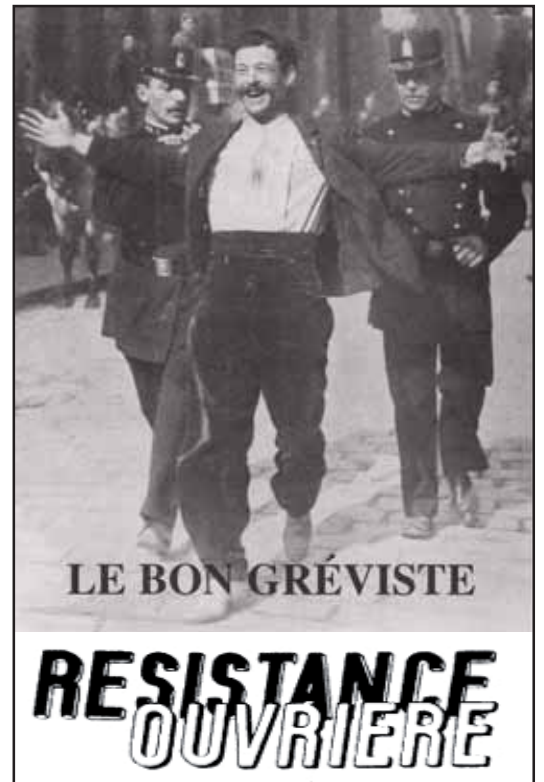


L'Os

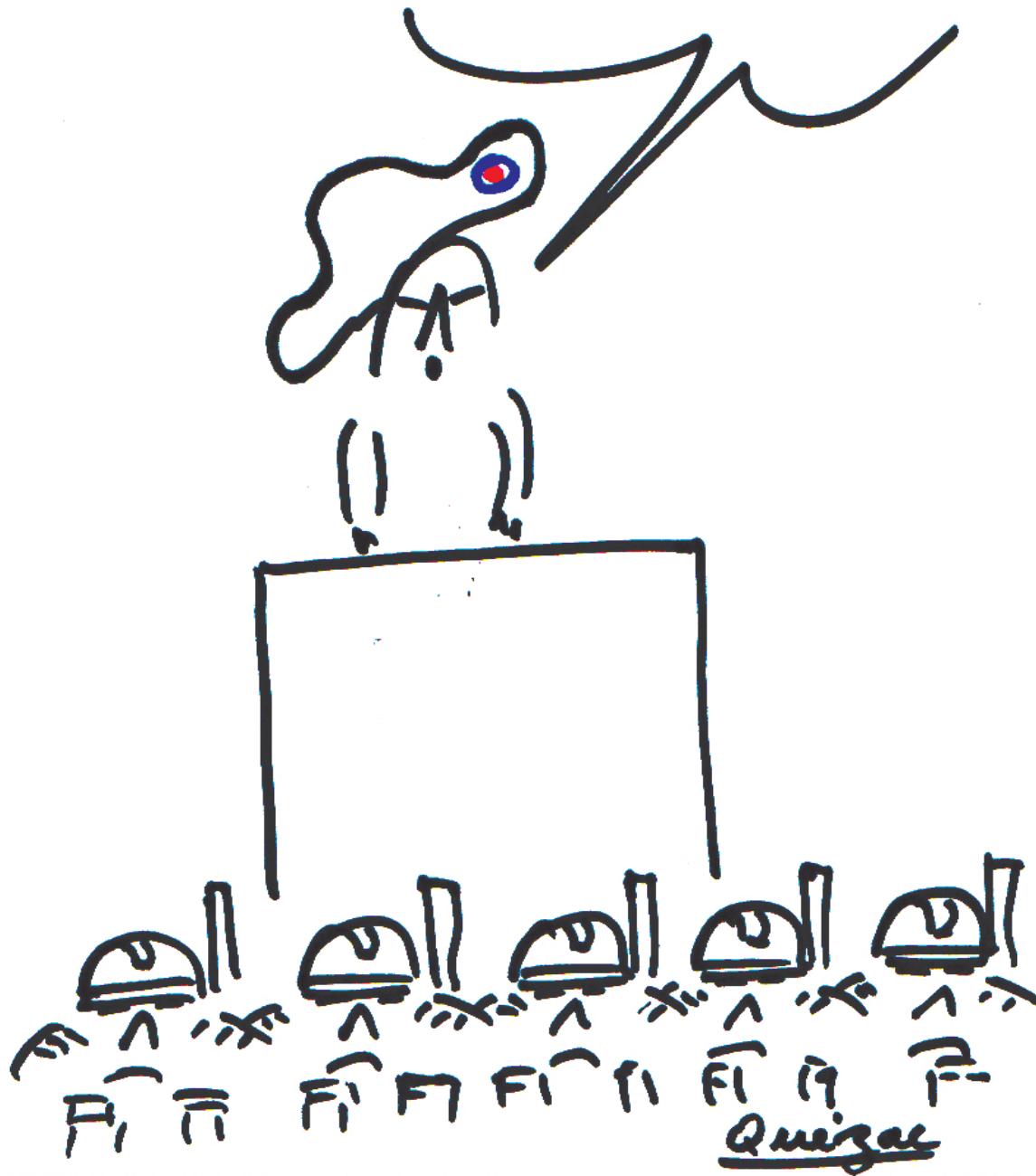
L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 739 - Juillet 2023 - 59^{ème} année - 1,50 €



ET S'IL LE FAUT
ON DISSOUT LE PEUPLE



LA DÉMOCRATIE EN DANGER

(Lire P.3)

**Élections CSE
et assemblées générales**
Organismes sociaux divers & Divers
SNICA FO des Pays de la Loire
USTA et Agro-alimentaire
FO Territoriaux de Saint-Nazaire
FO Com Orange
Groupement départemental FO SPS
(Lire P.2)

FNEC FP FO
Les AESH en grève le 13 juin
pour un vrai statut
et un vrai salaire



(Lire P.4)

INTERVIEW

FO se développe à Métro



Communiqué de l'UD FO 44
Travail du dimanche
(Lire P.5)

INTERVIEW CROISÉE

La situation dans la Santé
(Lire P.6)

Congrès de la CES
FO maintient
le cap de l'indépendance



(Lire P.7)



Élections CSE : FO en ordre de marche

L'Union départementale FO de Loire-Atlantique a participé à la réunion des Fédérations et Unions départementales organisée le 4 juillet dernier à Paris par notre Confédération, concernant les élections CSE. Comme il est indiqué sur le site confédéral, « la majorité des mandats des membres des conseils économiques et sociaux arrivent

à échéance en 2023 et pas moins de 57 000 élections seront organisées d'ici la fin de l'année ». L'un des enseignements de la mobilisation sur les retraites est la nécessité de développer nos implantations FO dans les entreprises, pour porter les revendications et les faire aboutir, étendre la grève lorsque c'est nécessaire pour gagner. En avant !

Lire l'article **INFO MILITANTE** publié le 7 juillet 2023 par Clarisse Josselin

LES Assemblées Générales

● Organismes sociaux divers et Divers FO 44

Ce 30 juin avait lieu l'Assemblée Générale des OSDD44. Ce syndicat, affilié aussi à la Fédération des Employés et Cadres FO, regroupe tous les adhérents des Organismes sociaux divers et Divers. Ainsi, c'est dans ce syndicat que se retrouvent les adhérents des mutuelles, de Pôle Emploi, des caisses de retraites complémentaires, des chambres de commerce notamment. Après l'adoption à l'unanimité du rapport d'activité, puis d'un toilettage des statuts, c'est aussi à l'unanimité que fut adoptée une résolution sur la base de laquelle a été élu un conseil syndical de 16 membres, lui-même élisant un bureau de 9 membres. Et c'est cette résolution qui sera le fil rouge de l'activité de notre OSDD44, et qui se termine par :

« C'est bien parce que nous pourrions compter sur un syndicat OSDD 44 plus puissant, dans les actions en cours, comme dans celles nécessaires et indispensables à venir, que les salariés de nos secteurs, mais

également au-delà, avec nous, auront la capacité d'obtenir satisfaction aux revendications. La dernière phase d'opposition à la contre-réforme des retraites l'a démontré, c'est par la grève, celle jusqu'à satisfaction de nos revendications, que nous y parviendrons.

Pour l'heure, dans tous nos secteurs, c'est d'abord l'augmentation des salaires à minima à hauteur de l'inflation, pour l'ouverture de négociations. Et nous l'opposons à tout autre dispositif de type intéressement, de partage de la plus-value, et/ou augmentation individuelle (...). De plus et en appui à celles définies dans ses secteurs, le syndicat réaffirme ces quelques revendications majeures :

- Augmentation des salaires.
- Retrait de la contre-réforme des retraites. Il n'y aura pas d'apaisement.
- Retrait de France Travail. Non au travail obligatoire de triste mémoire.
- Retour des DP, CE, CHSCT, abrogation des ordonnances Macron

de 2017.

- Réintégration de tous les non-vaccinés.

Et parce que la guerre est à nos portes, que ce gouvernement « va-t'en guerre » spolie tous les budgets publics pour alimenter sa guerre qui n'est en aucun cas celle des peuples, d'Ukraine, de Russie, ni de France, nous ne ferons pas taire les revendications.

« Résister, Revendiquer, Reconquérir », c'est par ces mots que se concluait la résolution du congrès confédéral de Lille en 2018. L'Assemblée Générale des syndiqués des OSDD 44 n'en démord pas, elle se déclare prête, conformément à la conclusion de la résolution générale du congrès de Rouen en juin 2022, à répondre positivement une fois de plus aux initiatives que prendront nos instances confédérales, initiatives que la situation exige de plus en plus. » ■

Fabien Milon

Secrétaire du syndicat des OSDD 44

● SNICA FO des Pays de la Loire



À l'initiative du syndicat national des inspecteurs et cadres administratifs (SNICA-FO), syndicat majoritaire, 25 des 66 inspecteurs du permis de conduire de la région se sont réunis à Ancenis le 8 juin en assemblée générale extraordinaire, avec pour objectif de faire face aux différents travaux et attaques en cours contre le permis de conduire et de se tenir prêts à défendre le service public du permis de conduire. Le danger : une mission Flash sur le permis de conduire et un comité interministériel de la sécurité routière qui devait se tenir début juillet (en fait ce sera le 17 juillet 2023).

On peut imaginer que l'essentiel des mesures concernant les jeunes a déjà été annoncé par la 1^{ère} ministre, à savoir le permis à 17 ans à partir de janvier 2024.

Pour le SNICA-FO, il s'agit surtout d'un coup de com' qui risque d'augmenter l'embouteillage à l'accès à l'examen. Pour nous, 750 000 candidats potentiels en plus, ça doit s'accompagner de 250 Équivalents Temps Plein (ETP). Restons vigilants et mobilisés. ■

Fabien Chédeville,

IPCSR, secrétaire de la FGF FO 44

● USTA et Agro-alimentaire



Jeudi 6 juillet s'est tenue l'Assemblée Générale de l'USTA et du syndicat de l'Agro-alimentaire de Nantes.

Une soixantaine de militants étaient présents ainsi que Stéphanie Prat-Eymeric, secrétaire fédérale de

la FGTA. Au menu du jour, les nouvelles implantations à Effivert et à la biscuiterie Saint Michel, un retour sur un an de contestation de la réforme des retraites, mais aussi le développement syndical avec les élections CSE à venir, les élections chambre d'agriculture ainsi que les élections TPE. Après une pause estivale bien venue, il faudra porter haut et fort les couleurs de Force Ouvrière. ■

Yann Couroussé

Secrétaire du syndicat de l'USTA et Agro-alimentaire de Nantes et région

● FO Com Orange

Nous venons de tenir notre congrès FO Com des Pays de la Loire avec l'élection d'un nouveau secrétaire, Bernard Adamolle. La particularité des syndicats Orange Télécom est d'être régionalisés, donc pour nous sur 5 départements. L'actualité a été riche durant les 4 années passées car, en 2019, le périmètre de la Direction a doublé puisqu'il a évolué de deux régions, Bretagne-Pays de Loire, à quatre avec la Normandie et Centre Val de Loire. Il a donc fallu se restructurer. Nous travaillons en bonne intelligence avec les camarades des trois autres régions. Il y a un bon équilibre dans

le partage des mandats, ce qui n'a pas été le cas pour beaucoup de syndicats concurrents. En 2020, nous avons dû faire face au Covid et avons pu garder le contact avec nos adhérents et militants. Dès que la Direction nous a autorisés, nous sommes allés à la rencontre de nos collègues qui n'étaient pas en télétravail. Également durant ce mandat, nous avons dû faire des alertes au vu de la dégradation des conditions de travail dont une où nous avons été suivis par l'inspecteur du travail. Résultat, dans un service à Carquefou où les emplois étaient en déflation, nous avons obtenu 9

emplois supplémentaires avec des recrutements externes, 14 emplois supplémentaires sur les Pays de Loire et 54 au niveau national. Pour conclure, le constat que nous pouvons faire et avons relaté à la Directrice Orange France, rencontrée le 8 décembre dernier, est que les marges de manoeuvres de nos Directeurs locaux sont plus que restreintes, ce qui pose problème pour faire aboutir nos revendications. ■

Laurent Dezarnaud

Secrétaire territorial du syndicat FO Com Orange des Pays de la Loire

● FO Territoriaux de Saint-Nazaire



Le syndicat FO des territoriaux de la Ville de Saint-Nazaire a tenu ce 23 juin une assemblée générale extraordinaire, permettant le passage de relais entre nos camarades Marie-

Noëlle Lemasle, qui part à la retraite, et Cyrille Dalysson, qui devient secrétaire général du syndicat à sa suite. ■

● Groupement départemental FO SPS



Plus de 80 militants ont participé ce 13 juin à la Commission administrative du Groupement départemental FO des Services Publics et de Santé de Loire-Atlantique, sous la présidence d'Adrien Leclerc qui représentait

l'Union départementale à cette occasion. Sur un ton offensif, cette CA est revenue sur les revendications portées par FO dans les collectivités locales, les hôpitaux et cliniques, ainsi que les structures médico-sociales. ■



MACRON DOIT CESSER LES PROVOCATIONS ET RÉPONDRE AUX REVENDICATIONS

Le frère d'Assa Traoré a été violemment interpellé samedi par « la brigade de répression de l'action violente motorisée » à l'occasion d'une marche pacifique à Paris. Il a été libéré le lendemain mais a été hospitalisé suite aux coups reçus. Le bureau de l'UD FO de Loire-Atlantique condamne cette interpellation.

Il considère que l'interdiction de la « Marche du comité vérité et justice pour Adama » samedi est un abus de pouvoir et que la procédure judiciaire à l'encontre d'Assa Traoré doit être abandonnée.

Emmanuel Macron et son gouvernement continuent de provoquer et de jeter de l'huile sur le feu. De façon toujours plus déterminée, ils développent un arsenal répressif et autoritaire qui remet en cause les libertés démocratiques, en particulier la liberté de manifester. Il a décidé de réprimer tous ceux qui s'opposent à sa politique et ses décisions.

Nous assistons même depuis quelques jours à des pressions du gouvernement pour mettre en place une justice expéditive. Le prononcé de mises en détention préventives systématiques avec des peines de plus en plus lourdes n'est pas acceptable.

À l'échelle internationale, ces atteintes à nos droits et libertés publiques individuelles et collectives sont vivement critiquées. La Confédération Syndicale Internationale vient d'ailleurs de publier un rapport qui accuse la France de brutalité et « d'arrestations aveugles » lors des manifestations contre la réforme des retraites et s'alarme du niveau

record des atteintes aux droits des travailleurs.

Dans la continuité de la déclaration de la Commission Administrative de l'UD FO du 3 juillet dernier, le bureau du 10 juillet condamne cette escalade autoritaire contre la démocratie. Il considère que la seule issue pour sortir de la situation dans laquelle est plongé le pays est de répondre aux légitimes revendications, parmi lesquelles :

► *L'abrogation de la réforme des retraites, afin de permettre aux anciens de profiter de leur retraite et aux jeunes de trouver un travail.*

► *L'augmentation générale des salaires (et minima sociaux), au minimum au niveau de l'inflation.*

► *L'arrêt de toutes les mesures conduisant à liquider les conquêtes sociales et le rétablissement de tous les services publics, partout où c'est nécessaire.*

Il incombe au gouvernement et au patronat de satisfaire ces revendications minimales mais cruciales.

Dans le cas contraire, ils continueront à porter toute la responsabilité de la situation qu'ils ont eux-mêmes créée. Sur cette base, le bureau de l'UD décide de s'adresser aux Unions Départementales de Loire-Atlantique et aux organisations démocratiques pour prendre position en commun. ■

Nantes, le 10 juillet 2023

Site : force-ouvriere44.fr – Blog : fo44.org

LE SITE D'INFORMATIONS DE VOTRE
UNION DÉPARTEMENTALE



ACTUALITES – FO44 – PRATIQUE – DOSSIERS – LIENS UTILES – NOUS CONTACTER

L'OS - L'Ouest Syndicaliste

Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 59^{ème} année
CPPAP : 0521.S.07829

Membre fondateur : Alexandre Hébert

Directeur : Michel Le Roc'h

Rédacteur en chef : Adrien Leclerc

Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'Etat - 44200 Nantes

Tél.02 28 44 19 00 - Fax.02 40 35 49 46 - force-ouvriere44.fr

E-m@il Ouest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr

E-m@il UD-FO : udfo44@force-ouvriere.fr

Édito



L'édito par Michel Le Roc'h,
secrétaire général de l'Union départementale
C.G.T.-Force Ouvrière de Loire-Atlantique



Démocratie et Indépendance !

« M »acron promettait cent jours d'apaisement pour tourner la page de la réforme des retraites et lancer les chantiers qui lui tiennent à cœur dont celui d'un « nouveau pacte de la vie au travail ».

Nous sommes loin de l'apaisement et le président de la République a cherché à mettre à profit la situation ouverte par la mort du jeune Nahel, tué par un policier, pour tenter de retourner l'opinion publique, réduire encore un peu plus les libertés publiques et dérouler le tapis de tous ceux qui rêvent d'installer un État totalitaire. La déclaration des syndicats Alliance et Unsa Police à combattre les « nuisibles » en est un exemple.

L'histoire nous a appris comment tout cela pouvait se terminer. C'est l'existence même des organisations syndicales libres et indépendantes qui est en cause. C'est dans ce contexte

que la Commission Administrative de l'Union Départementale du 3 juillet et le bureau du 10 juillet ont réagi (voir déclaration et communiqué dans cette page).

Rappelons que les statuts confédéraux nous encouragent à agir de manière déterminée pour défendre la démocratie : « Considérant que le syndicalisme ne saurait être indifférent à la forme de l'État parce qu'il ne pourrait exister en dehors d'un régime démocratique, les Syndicats Force Ouvrière reconnaissent au mouvement syndical le droit, lequel peut devenir un devoir, de réaliser des rapprochements ou des collaborations en vue d'une action déterminée lorsque la situation l'exige expressément. »

Reste l'agenda social ! Élisabeth Borne a reçu les organisations syndicales et patronales le 12 juillet pour discuter

des futures « négociations » entre patronat et organisations syndicales (l'emploi des seniors, le compte épargne temps universel, les parcours professionnels, l'usure professionnelle et les reconversions). La Commission Exécutive Confédérale du 25 mai s'était prononcée pour de réelles négociations, « qui ne soient pas un cadrage imposé par l'exécutif et qui permettent d'améliorer les droits et garanties des salariés ». Élisabeth Borne promet de laisser une certaine « liberté » à la négociation. Mais qui peut vraiment le croire dans le contexte actuel ?

Attachés à l'indépendance, il n'est bien entendu pas question pour nous d'accompagner les mesures du gouvernement et de nous laisser piéger par « le nœud coulant du dialogue social ». Nous y reviendrons très prochainement. ■

Déclaration de la Commission Administrative de l'UD FO 44 du 3 Juillet 2023

Mort de Nahel, 17 ans, et révolte dans le pays : Macron est responsable

« Les maîtres, au lieu de nous policer, nous ont rendus barbares, parce qu'ils le sont eux-mêmes.

Ils récoltent et récolteront ce qu'ils ont semé car tout cela aura à ce qu'il paraît des suites terribles ; nous ne sommes qu'au début ».

Gracchus Babeuf, 23 juillet 1789

Emmanuel Macron avait annoncé « Cent jours d'apaisement ». Il est et restera le président du chaos.

En six années de présidence, dans la continuité de ses prédécesseurs, il n'a eu de cesse d'accentuer les inégalités économiques et sociales qui fracturent le pays. Les 500 familles les plus riches ont ainsi doublé leur patrimoine, tandis que 10 millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté, que 12 millions subissent la précarité énergétique et que 8 millions dépendent de l'aide alimentaire.

Des pans entiers de la population sont ghettoïsés et mis à l'écart du pays, du fait de la casse sociale généralisée (insalubrité des logements, destruction des services publics, fermetures de classes et pénurie d'enseignants, licenciements et chômage de masse...).

Cela ne suffisant pas, dans une période où le capital engrange des profits records, tandis que l'inflation explose, Emmanuel Macron et son gouvernement volent deux ans de vie aux travailleurs avec sa « réforme » des retraites ; instaurent le « travail gratuit » avec la « réforme » du RSA.

Là est la première des violences.

Et le pendant de cette politique illégitime, menée contre les intérêts de la majorité pour le compte d'une minorité, c'est la répression d'Etat. C'est l'instrumentalisation des forces de l'ordre, dressées contre les revendications légitimes des travailleurs. C'est le refus systématique de prendre en compte nos arguments, même lorsque des millions de salariés font grève et manifestent pacifiquement. C'est l'utilisation de tous les artifices constitutionnels de la Ve République en lieu et place de la discussion.

La loi Hollande-Cazeneuve de 2017, qui a instauré de fait un « permis de tuer » en cas de refus d'obtempérer, multipliant par 5 les tirs mortels, ainsi que la suppression de la police de proximité depuis 2003 font partie de cette logique de confrontation qui rythme le quotidien de nombreux jeunes et citoyens. Comment ne pas faire le lien entre cette politique conjuguée d'aggravation des inégalités, de mépris et de violence d'État et la mort de Nahel, jeune apprenti de 17 ans, déclenchant la fureur d'une partie de la jeunesse de nos villes ?

Cette politique, Emmanuel Macron et

son gouvernement en portent l'entière responsabilité. Et il ne saurait y avoir de retour à la « normale », tant que la « normalité » sera insupportable.

L'UD Cgt-Force Ouvrière de Loire-Atlantique exige l'abrogation immédiate de la loi Hollande/Cazeneuve de 2017, ainsi que l'interdiction de l'utilisation des armes « LBD » et « grenades de désencerclement » à l'occasion des manifestations.

L'UD Cgt-Force Ouvrière de Loire-Atlantique condamne le mépris permanent affiché par le président de la République, qui ose reporter sa propre responsabilité sur celle des parents, et revendique :

► *L'abrogation de la réforme des retraites, afin de permettre aux anciens de profiter de leur retraite et aux jeunes de trouver un travail.*

► *L'augmentation générale des salaires (et minima sociaux), au minimum au niveau de l'inflation.*

► *L'arrêt de toutes les mesures conduisant à liquider les conquêtes sociales et le rétablissement de tous les services publics, partout où c'est nécessaire.* ■

ABONNEZ-VOUS !!!

Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2023

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 €uros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 €uros

Structure
Trésorier
M@il / Tél.

Reçu ☐ OUI ☐ NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel : 30 €uros

Nom/Prénom
Adresse

M@il / Tél.

Reçu ☐ OUI ☐ NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »



■ Abrogation de la réforme des retraites 30 000 manifestants en Loire-Atlantique le 6 juin



20 000 manifestants à Nantes, 6 000 à Saint-Nazaire, 1 500 à Ancenis, 500 à Châteaubriant, 200 à Clisson

■ FNEC-FP FO

Les AESH en grève le 13 juin pour un vrai statut et un vrai salaire



Le 13 juin dernier, à l'appel de l'ensemble de leurs organisations syndicales, les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) se sont mis en grève pour un vrai statut, un vrai salaire. La réelle prise en compte des droits et besoins des élèves en situation de handicap implique de fait la reconnaissance des missions spécifiques des AESH par la création d'un nouveau corps statutaire de la Fonction publique d'État. Certes, des avancées ont été obtenues grâce aux mobilisations successives depuis de longs mois, mais celles-ci ne répondent pas aux

revendications et maintiennent les AESH dans la précarité. Pire, à l'occasion de la 6^{ème} Conférence nationale du handicap, qui s'est tenue le 26 avril dernier à l'Élysée, Emmanuel Macron a annoncé la fusion des missions d'AESH avec celles des assistants d'éducation. Il s'agirait de sortir de la « *logique quantitative* », c'est-à-dire faire avec moins de postes alors que les besoins sont en constante augmentation. Inadmissible. C'est la raison pour laquelle 41 collègues AED et AESH, participant au stage syndical FO les 29 et 30 juin à Nantes et Saint-Nazaire, ont adopté la motion ci-dessous. ■



Pour un vrai statut, un vrai salaire,
Pour une vraie formation, l'abandon des PIAL
Pour empêcher la fusion des AED et des AESH

DANS L'UNITÉ SYNDICALE, ALLONS LÀ OÙ ÇA SE DÉCIDE, AU MINISTÈRE !

Nous, 41 collègues AED & AESH participant au stage syndical FO ces 29 et 30 juin 2023 à Nantes et à Saint-Nazaire, constatons que les mobilisations et grèves successives des AESH et des AED, dans l'unité de leurs organisations syndicales, ont contraint le gouvernement à faire quelques concessions.

Pour autant, le compte n'y est pas :

► Nous voulons un vrai statut de la Fonction publique avec tous les droits qui lui sont attachés, qui reconnaisse la spécificité de nos missions respectives. Parmi ces droits, le droit à une pension calculée sur les six derniers mois de notre carrière : nous rappelons notre volonté de faire abroger la « réforme » des retraites.

► Nous voulons un vrai salaire, aligné sur la grille de catégorie B, avec une revalorisation du point d'indice à minima à hauteur de 10 % tout de suite.

► Nous voulons un temps plein à 24 heures hebdomadaires.

► Nous voulons une vraie formation qualifiante, à la hauteur de nos missions.

► Nous voulons l'abandon des PIAL, dont la logique de mutualisation se fait au détriment de nos conditions de travail et de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Que le gouvernement réponde à nos revendications

légitimes et il n'y aura plus de problème alors d'« attractivité » ni de recrutement !

Par ailleurs, nous refusons la fusion de nos missions respectives d'AED et d'AESH au sein d'un « *métier d'accompagnant à la réussite éducative* » qui vise à faire de nous la variable d'ajustement de la pénurie généralisée.

Nous appelons à signer et à faire signer la pétition intersyndicale des AESH du Maine-et-Loire pour « sauver le métier d'AESH ».

Pour obtenir satisfaction sur nos revendications et combattre toute régression, nous estimons qu'il est nécessaire de monter d'un cran dans le rapport de force. Pour ce faire, nous nous prononçons pour l'organisation dans les meilleurs délais, dans la grève et la manifestation, si possible dans l'unité syndicale la plus large, d'une nouvelle montée à Paris, au ministère, là où ça se décide.

Partout, lors de nos audiences ou des instances régulières, la DSDEN ou le rectorat nous répondent : « on ne sait pas, c'est le ministère ». Alors allons chercher nos réponses au ministère.

Toutes et tous ensemble, nous gagnerons.

Motion adoptée à Nantes & Saint-Nazaire, les 29 et 30/06/2023

■ SNFOLC

Rassemblement au collège Albert Vinçon



Le syndicat FO des Lycées et Collèges de Loire-Atlantique (SNFOLC 44) est partie prenante d'un rassemblement le 6 juillet dernier devant le collège Albert Vinçon de Saint-Nazaire pour le maintien d'une classe de 5^{ème}, dont l'administration a annoncé la fermeture, au détriment notamment de l'accueil dans de bonnes conditions de cinq élèves de classe ULIS. Une audience a été reçue ce 11 juillet à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Loire-Atlantique.

À suivre...

Dans le même temps, FO est à l'initiative, avec l'UNSA et la FCPE, d'une action revendicative concernant la création d'une classe de sixième et d'un poste d'Assistant d'éducation (AED) supplémentaires pour le collège Jacques Prévert d'Herbignac, afin de faire face à l'importance des effectifs élèves. Il en est de même au sein du collège René Bernier de Saint-Sébastien-sur-Loire, avec la demande de création d'une classe de cinquième supplémentaire. ■

■ Basse-Goulaine

Grève pour les salaires et conditions de travail

Dans le cadre de la bagarre revendicative menée pour l'augmentation des salaires, les RTT, les tickets-restaurants et les conditions de travail au sein de la collectivité, les agents territoriaux de la commune de Basse-Goulaine ont constitué un syndicat FO. L'épreuve de force engagée depuis plusieurs mois par les person-

nels est montée d'un cran avec une semaine complète de grève sur les ateliers techniques fin juin, contraignant les élus à gérer eux-mêmes la logistique des festivités du début de l'été (fête de la musique, fêtes des écoles). Cela a permis notamment d'obtenir de nouvelles négociations salariales au mois de septembre. ■

■ Rassemblement des Retraités FO pour la revalorisation des pensions



Ce 15 juin, l'Union départementale des Retraités FO 44 était partie prenante des rassemblements qui, dans le cadre d'un appel national intersyndical pour la revalorisation des pensions à minima à hauteur de l'inflation,

se sont tenus devant la Préfecture de Nantes et la Sous-préfecture (Saint-Nazaire). À Nantes, Jean-Paul Charaux (FO) est intervenu au nom de l'intersyndicale. ■

■ Sécurité sociale

Débrayage intersyndical pour les salaires



FO dans l'appel national intersyndical des organismes de Sécurité sociale à faire grève et débrayer le 22 juin pour l'augmentation générale des salaires, à minima à hauteur de l'inflation

■ FGTA-FO

Bureau fédéral décentralisé à Nantes



Après Toulouse, la Fédération Générale des Travailleurs de l'Agriculture Force Ouvrière (FGTA-FO), dont Laurent Rescanières est le secrétaire général, a tenu son deuxième Bureau fédéral décentralisé à Nantes les 12 et 13 juin

derniers, en présence des cinq Unions départementales de la région, dans une volonté commune de préparer notamment les différentes échéances électorales : CSE, chambres d'agriculture et TPE

● Communiqué à l'intention de tous les syndicats et de tous les militants

Travail du dimanche

Le juge administratif sanctionne définitivement la décision préfectorale de 2020 et conforte la demande d'annulation sur le fond, présentée par l'UD CGT-FO 44

Le Tribunal Administratif de Nantes, a rendu vendredi 23 juin 2023, son jugement définitif : les décisions préfectorales du 29 mai, 19 juin et 1^{er} juillet 2020 sont annulées et l'État est condamné à verser 1 500 € à l'UD CGT-FO. Le même tribunal nous avait déjà alloué la somme de 800 € en procédure de référé au mois de juillet 2020.

Bref rappel : dans le contexte de la « reprise économique en sortie de COVID », le préfet Hardouin⁽¹⁾, en fonction à l'époque, avait autorisé l'ouverture des commerces de manière totalement hasardeuse pour 5 dimanches et sur tout

le département. Notons qu'il avait purement et simplement ignoré la contre-proposition de FO : négociation sur la base de deux dimanches autorisés à titre exceptionnel, entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2020, avec appel au volontariat des salariés, attesté par une démarche écrite, majoration à 110 % du taux horaire du salarié pour chaque heure effectuée, prise en charge totale des frais de garde d'enfants et des frais de transport. ⁽²⁾ Sans réponse et voyant que le préfet passait en force, l'UD FO avait demandé le mandat de ses syndicats pour attaquer cette décision : sur le

fond (en annulation) et sur la forme (en engageant la procédure dite de référé-suspension).

Nous reviendrons à la rentrée (notamment dans les colonnes de *l'Ouest Syndicaliste*) sur la portée de ce jugement définitif dont les attendus sont importants et intéressent tous les syndiqués des divers secteurs de la distribution.

Le juge rappelle ainsi que l'ouverture des commerces le dimanche relève des seules dérogations autorisées par le Code du Travail, que celles-ci sont encadrées par la loi et que nul ne peut les ignorer. ■

⁽¹⁾ Connus aussi pour avoir été en poste pendant les incidents qui ont entouré la mort du jeune Steve Maia Caniço.

⁽²⁾ La démarche du préfet avait en revanche reçu le soutien de certaines organisations syndicales et de collectivités territoriales.

■ FO se développe à Métro



Au centre, Kaïsser Taveneau, délégué syndical FO Métro Nantes

Tu es délégué syndical et secrétaire du CSE au sein de la Halle Métro Nantes, ainsi qu'élue au CSE central. Peux-tu présenter rapidement ton entreprise ?

Métro est un groupe international de commerce de gros pour les restaurateurs. Celui-ci est coté en bourse en Allemagne, mais fortement implanté en France. Nous comptons 99 entrepôts dans le pays. Dans la région, nous avons des sites à Angers, à La Roche-sur-Yon, à Saint-Nazaire et, depuis 1988, à Nantes, qui est le plus important en taille et en effectifs. Le siège du groupe en France est situé à Nanterre (92). Nous comptons 9 000 salariés, malgré une diminution d'effectifs

liée à diverses « transformations » sur le terrain de la polyvalence et de l'automatisation. Par exemple, en 20 années d'expérience à Nantes, nous sommes passés de 135 salariés à 110 maximum aujourd'hui.

Quelle est l'histoire de la section FO à Nantes ?

Jusqu'à 2019, les représentants du personnel étaient élus sans étiquette. J'en ai moi-même fait partie. En 2019, suite à l'impulsion du délégué syndical central FO pour constituer une liste syndicale FO, j'ai pris les choses en main avec des collègues volontaires pour présenter une liste FO complète (8 au premier collège et 4 au deuxième collège). Nous

avons obtenu 100 % des suffrages exprimés, avec un quorum atteint. En mars 2023, malgré l'apparition d'une liste concurrente CFE-CGC dans le deuxième collège, nous avons maintenu notre position majoritaire. Une liste FO s'est par ailleurs constituée à Saint-Nazaire et à la Roche-sur-Yon. Tout cela est le produit d'un travail d'équipe avec tous les camarades qui ont adhéré et se sont investis dans le développement du syndicat, outil de la défense de nos intérêts matériels et moraux. Notre organisation syndicale compte au niveau national, puisque nous sommes en deuxième position avec 25,5 % des suffrages.

Quelles sont les revendications

portées par FO aujourd'hui dans l'entreprise ?

L'une des premières revendications est évidemment la revalorisation des salaires, dans le contexte de forte inflation que nous subissons. L'augmentation mécanique du SMIC conduit à un tassement des grilles, au détriment notamment de la reconnaissance de l'ancienneté dans l'entreprise. Ainsi, lors des dernières NAO, nous avons revendiqué au niveau national 6,8 % d'augmentation générale des salaires. Nous avons obtenu entre 3 % et 4,2 % selon les situations.

La question du bien-être au travail est centrale dans nos revendications. Celle-ci se concentre en particulier sur l'amplitude de travail.

Nous sommes ouverts aux clients 6 jours sur 7, de 5h30 à 19h00, avec des premiers collègues qui embauchent à 4h00 du matin. Tous les salariés travaillent un samedi sur deux, avec les conséquences que cela implique dans nos vies personnelles.

Par ailleurs, alors que ce n'était pas le cas jusqu'à présent, tous les jours fériés sont désormais travaillés à l'exception du 1^{er} mai, de Noël et du Nouvel an. Des Halles qui étaient fermées le samedi après-midi sont maintenant ouvertes : 70 entrepôts

« L'important est de constituer une équipe militante pour être en contact permanent avec les collègues. »

sont tout de même concernés sur toute la France ! Nous ne pouvons accepter l'extension d'horaires qui se font au détriment des conditions de travail et de vie des salariés de Métro. FO a donc été le moteur de grèves sur ces questions. La bagarre continue.

Quels premiers enseignements tires-tu de ton engagement syndical ?

Le rôle du syndicat s'exprime en premier lieu sur le terrain. L'important est de constituer une équipe militante pour être en contact permanent avec les collègues. La reconnaissance par ces derniers de l'exercice de notre mandat syndical constitue un véritable encouragement

pour continuer de s'investir syndicalement. Enfin, les liens que nous avons pu

établir nationalement avec notre fédération et notre syndicat national, localement avec l'Union des syndicats des travailleurs de l'agro-alimentaire de Loire-Atlantique (USTA 44) et l'Union départementale, notamment dans la bagarre sur les retraites, sont autant de points d'appui pour conforter la place de FO dans l'entreprise et défendre nos droits auprès de l'employeur. ■

■ Inquiétudes suite à la signature de l'accord national interprofessionnel sur les accidents du travail / maladies professionnelles (ANI AT/MP)

● Par Claire Compain

Cet ANI prévoit de créer une branche à part AT/MP autonome dotée d'un conseil d'administration paritaire patronat/organisations syndicales.

Est-ce un progrès ou un danger ? Le patronat n'est-il pas en train de dépecer la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) de ses prérogatives ? L'article 2 de l'accord précise : « la CNAM devient par cette convention l'opérateur chargé de mettre en œuvre les décisions prises » par le Conseil.

C'est oublier un peu vite que, depuis les ordonnances Juppé de 1996, les conseils d'administration n'ont plus aucun rôle puisque les orientations et les budgets sont fixés par le gouvernement via les Contrats d'objectifs

et de gestion (COG). Par ailleurs, si la CNAM n'est qu'un opérateur, un autre opérateur peut être désigné demain notamment du côté des assurances privées.

Ne doit-on tenir compte du contexte général marqué par les coups de boutoirs portés contre notre Sécurité Sociale : exonérations de cotisations à hauteur de 73 milliards d'euros en 2022, offensive contre les retraites, contre les arrêts de travail, contre les CAF...

L'accord parle d'une augmentation de moyens donnée à la nouvelle branche : bien naïf celui qui y croit ! C'est la COG, donc l'Etat, qui les fixera. C'est ainsi que la COG maladie prévoit 1 700 suppressions d'emploi sur les 4 prochaines années.

L'accord précise : « Au-delà de la réparation de l'incapacité temporaire ou permanente de travail, il est essentiel de donner la priorité à la restitution de la capacité de gain et au retour à l'emploi du salarié ». L'essentiel n'est donc plus que l'accident soit correctement réparé.

Quant à la Prévention, cet accord ne remet pas en fonction les CHSCT et ne propose aucune mesure concrète pour lutter contre la non déclaration de plusieurs centaines de milliers d'accident du travail chaque année. Enfin, la prévention ne dépend-elle pas des médecins du travail et des inspecteurs du travail, dont le nombre ne cesse de diminuer ? ■

La législation actuelle

Les ordonnances de 1945 ont intégré les AT/MP dans la Sécurité Sociale contre les velléités du Patronat qui souhaitait les gérer de façon autonome. La réparation c'est-à-dire l'indemnisation est assurée par les caisses primaires avec des règles spécifiques tenant compte du fait que les patrons sont seuls responsables des AT/MP (650 salariés du privé sont morts en 2022 d'un accident du travail.). La prévention et la détermination des cotisations des employeurs relèvent des CARSAT. Les AT/MP impactant la santé des salariés, il est logique que la réparation soit gérée par les CPAM. Au sein de la CNAM, il existe une commission paritaire patronat/organisations syndicales pour fixer les orientations et voter les budgets. ■

■ La situation dans la Santé

INTERVIEW CROISÉE

Yann Le Fol, secrétaire du Groupement départemental FO Santé 44 et Tony Gilbert, secrétaire du syndicat FO du CHU de Nantes

Quelle est la situation à l'hôpital en ce moment ?

Tony Gilbert : La situation à l'hôpital n'a jamais été aussi grave. Nous manquons de tout, de bras, de lits et les agents sont régulièrement épuisés. Les médecins sont également excédés par le manque de moyens. Aux urgences, il n'est pas rare que les patients attendent de nombreuses heures avant d'être pris en charge et restent sur des brancards parfois 72 heures et même plus !

Yann Le Fol : À Ancenis et faute de médecins, les urgences sont fermées la nuit depuis quelques mois et la maternité est sur la sellette, alors qu'il y a eu plus de 600 naissances en 2022. En absence d'anesthésistes, elle a fermé la dernière semaine d'avril. Depuis plusieurs décennies et en particulier depuis la loi Juppé de 1996, l'hôpital public est attaqué. Et le moins que l'on puisse dire c'est que Macron, loin de prendre les mesures d'urgence nécessaires, accentue ces attaques contre l'hôpital public. À Vendôme, le 25 avril dernier, il a déclaré au sujet de l'hôpital : « On est en train de réinventer un modèle. C'est plus dur de le réinventer quand on n'a pas tout détruit ». Il assume là totalement son objectif d'aller jusqu'au bout de la destruction de l'hôpital public qui vit à 93% grâce à la Sécurité sociale fondée en 1945. La décision de réduire de 10% la prise en charge des frais dentaires (de 70% à 60%) et les déclarations haineuses sur les arrêts de travail délivrés par les médecins s'inscrivent dans cet objectif.

Tony Gilbert : Par contre, il trouve 300 millions d'euros à Marseille pour construire un hôpital militaire comme si sa préoccupation était de préparer les esprits à la guerre.

Yann Le Fol : Rappelons que la Sécurité Sociale se fixait pour objectif de garantir à chacun d'accéder aux soins selon ses besoins, quels que soient son âge et son niveau de ressources. Ce principe est insupportable au capitalisme, il ne peut supporter que des sommes considérables soient attribuées aux soins. C'est ce qui l'a conduit à mettre en place le numerus clausus au début des années 70 au nom d'un principe simple : moins de médecins, moins

de soins, moins de malades, plus d'argent pour la spéculation (50 000 étudiants formés en 1971 dans une France de 47 millions d'habitants, 10 000 aujourd'hui dans une France de 67 millions).

Tony Gilbert : L'austérité dans les hôpitaux est planifiée à travers un instrument budgétaire, l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie), créé en 1996 par le gouvernement Juppé et complété par la mise en place de la « tarification à l'acte » (2004) puis plus récemment par la mise en place des GHT (Groupements Hospitaliers de Territoire). Cet « ONDAM » est fixé chaque année dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité Sociale (LFSS). En particulier depuis 1996, l'hôpital public a subi une longue saignée, 12 milliards de coupes budgétaires de 2010 à 2019 avec des dizaines de milliers de fermetures de lits (80 000 en 20 ans/ 36 000 personnels en moins de 2014 à 2022). Dans les Pays de la Loire, les capacités hospitalières sur la période 2015/2021 ont été réduites de 763 lits en chirurgie, 213 en soins de suite et réadaptation (SSR), 236 en psychiatrie et 150 en obstétrique pour ne citer que ces services. De manière générale (Hôpital aux

et médecine de ville), il manque 6 800 IDE - 2000 postes au concours pour toute la France- et 1 700 médecins dans les pays de la Loire selon les chiffres de la fédération des hôpitaux de France.

Vous avez organisé récemment une manifestation pour le retour des 236 places en psychiatrie ?

Yann Le Fol : Oui, c'était le 23 mai dernier. Nous avons proposé l'action commune à toutes les organisations syndicales et nous étions 400 dont une très large majorité de syndiqués FO. Mais nous n'avons eu aucune réponse satisfaisante de l'ARS qui est coincée par la politique de restrictions du gouvernement.

Tony Gilbert : Il n'y a pas une semaine au CHU sans qu'il n'y ait dans tel ou tel service des mouvements revendicatifs pour réclamer des



Rassemblement devant le CHU Nantes le 20 juin 2023 (Tony Gilbert à gauche)

postes ou des rémunérations plus importantes. Il y a eu deux grèves importantes dans la dernière période, une aux urgences pédiatriques et une des 40 agents de la stérilisation. Nous avons appuyé totalement ces mouvements revendicatifs. Aux urgences pédiatriques, trois postes ont été créés et les agents de la stérilisation ont obtenu la création de 5,9 équivalents temps-plein.

« Nous pouvons nous appuyer en Loire Atlantique sur nos près de 1 000 syndiqués déterminés à se battre »

Yann Le Fol : Comme quoi, quand on se bat, on obtient satisfaction. À Mindin, après 2 ans de bataille, nous avons obtenu les 183 € pour tous les agents du médico-social. La question qui est posée, c'est comment contraindre globalement le gouvernement à répondre aux revendications ? La question de l'action commune de tous, y compris les médecins, est bien entendu posée. Ce qu'il faut c'est des bras et des lits. Nous pouvons nous appuyer en Loire Atlantique sur nos près de 1 000 syndiqués déterminés à se battre.

L'ouverture du nouvel hôpital à Nantes a suscité et suscite encore quelques oppositions ?

Tony Gilbert : Je peux comprendre. Dans un premier temps, le nouvel hôpital devait ouvrir avec 230 lits en moins par rapport à l'existant. Nous étions contre et nous nous sommes

mobilisés. Et nous avons obtenu un premier succès avec le maintien de Laënnec et de 192 lits (140 à Laennec et 52 sur l'île de Nantes), ce qui bien entendu ne fait pas le compte. Mais si l'hôpital public va mal, ce n'est pas du fait de la construction d'un nouvel hôpital. C'est la politique de Macron et de ceux qui l'ont précédé qui met l'hôpital public sous l'eau. L'Hôtel Dieu a été construit après-guerre et est devenu vétuste avec des travaux permanents, des ascenseurs en nombre insuffisant, deux tiers des chambres doubles qui sont des fournaises l'été. 85 % des chambres seront des chambres individuelles dans le nouvel hôpital.

Yann Le Fol : Pour s'opposer à la construction du nouvel hôpital, certains soulignent son coût exorbitant (surcoût de 55 millions d'euros à mettre en parallèle avec les 413 milliards d'euros de programmation militaire). Bien sûr, nous ne sommes pas pour jeter de l'argent par les fenêtres. Mais il y a quelque chose qui est choquant. L'hôpital public et les soins sont considérés aujourd'hui comme des « dépenses » qu'il faut réduire. C'est Juppé qui a inventé « le déficit » et « l'endettement » comme mode de gouvernance des hôpitaux afin d'imposer l'austérité et torpiller l'assurance maladie. Parler de « coût », de « dépenses », de « déficit » et « d'endettement » concernant l'hôpital public, c'est aberrant. La construction de ces bâtiments sur l'île de Nantes devait se faire dans le cadre d'un bail emphytéotique. Quand on voit les conséquences de ce type de bail à l'hôpital de Saint-Nazaire, je me félicite que nous ayons fait tomber ce projet.

Tony Gilbert : La population augmente considérablement dans l'agglomération et les capacités actuelles, déjà insuffisantes, seront vite dépassées. C'est la raison pour laquelle, nous revendiquons par exemple l'installation d'un service d'urgence à Laënnec. Concernant la maternité, que cela soit à l'Hôtel Dieu ou dans le nouvel hôpital, le nombre de places est déjà insuffisant.

Où en est-on à Mindin ?

Yann Le Fol : Pour rappel, le 7 mars 2019, l'Agence régionale de santé (ARS) des Pays de la Loire et le Conseil départemental de Loire-Atlantique avaient annoncé le déménagement des établissements accueillant 600 résidents, enfants et adultes lourdement handicapés, ainsi que 850 agents environ. La raison ? La vulnérabilité du site avec risque de submersion, en cas de tempête majeure et supérieure à celle de Xynthia en 2010. L'ARS et le Département ont proposé de répartir les établissements sur trois territoires différents, en gardant un tiers des places à Saint-Brévin. Dès le départ, nous nous y sommes opposés.

Vous avez le soutien du maire de Saint-Brévin...

Yann Le Fol : Oui, Yannick Morez nous soutenait et avait proposé dès le départ la vente de terrain (8 hectares) permettant de maintenir l'ensemble des structures et des postes sur Saint-Brévin même. Une délégation conduite par le secrétaire du syndicat, Laurent Narzic, en présence de Michel Le Roc'h, a été reçue par la nouvelle maire de Saint-Brévin, Madame Pacaud, le 4 juillet dernier. Elle a confirmé la position de la commune. C'est un point d'appui formidable. Aujourd'hui dans le département, il y a 900 enfants et 1 200 adultes handicapés qui ne sont pas pris en charge, ou que partiellement, en fonction de leurs besoins. Nous ne sommes pas opposés à l'implantation d'autres sites (Bouaye ou Trignac) car les besoins existent, mais nous allons nous battre pour préserver toutes les structures sur la commune de Saint-Brévin. Nous avons demandé à être reçus par l'ARS et le Conseil Départemental et si nous ne sommes pas entendus, nous organiserons la mobilisation.

Signez la pétition sur change.org :
<https://www.change.org/p/non-a-la-delocalisation-des-etablissements-de-mindin-de-st-brévin-les-pins-44>



Prise de parole devant Mindin de Yann Le Fol le 8 septembre 2020, début de la bagarre du Ségur pour tous

CONGRÈS DE LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS (CES)

■ FO maintient le cap de l'indépendance

La Confédération européenne des syndicats (CES) a tenu son congrès du 23 au 26 mai 2023 à Berlin, en Allemagne. Le président de la CES, Laurent Berger, y a soumis au vote une Charte des Valeurs. Elle est présentée comme une véritable résolution de congrès : « La CFDT entend bien garder un rôle central à la CES, comme en témoigne la cinquantaine d'amendements qu'elle a déposés, et son projet d'une « Charte des valeurs » (inspirée de ses propres statuts) réaffirmant l'incompatibilité entre syndicalisme et extrême droite. Retenue par la CES, cette charte devrait donc prendre la forme d'une résolution de congrès, lui conférant ainsi une forte valeur politique et symbolique ». (Source : site CFDT).

La Charte confirme toutes les orientations précédentes de la CES, mais en les aggravant. Il serait fastidieux de citer toutes les « trahisons » de la CES. Une seule suffira. En 2010, c'est une nouvelle contre-réforme des retraites. Dans un éditorial de L'Ouest-Syndicaliste, « les inopportunités de la CES », Patrick Hébert rappelle que « la CES juge inopportune, aujourd'hui, le recul légal ouvrant droit à pension ». Aujourd'hui, mais pas demain, il précise : « que la CES va jusqu'au bout de sa logique d'accompagnement de la politique de l'Union européenne. De fait, elle n'approuve les fonds de pensions qu'avec beaucoup de pudeur, elle les appelle les systèmes privés fondés sur les marchés financiers ».

Ce que fait et dit la CES ne devrait raisonnablement pas surprendre. FO a ses propres statuts... et ça lui suffit. Par un vote d'abstention, FO a refusé de se soumettre. Elle a été la seule à le faire : toutes les autres confédérations, au nombre de 92, ont voté POUR.



● L'HISTOIRE DES STATUTS DE LA CFDT

Les statuts de la CFTC à sa création en 1919 font référence à l'encyclique de 1891, *Rerum Novarum*, sur la condition des ouvriers. La CFTC, dont est issue la CFDT lors de la scission en 1964, ne prêchait pas seulement la collaboration des classes. Elle « revendiquait » le corporatisme, c'est-à-dire l'association Capital-Travail que devait réaliser en 1941 la Charte du travail de Vichy. C'était un handicap pour syndiquer largement. Les statuts sont plusieurs fois

« toiletés ». Une première fois, ils ne se réfèrent plus qu'à « l'humanisme chrétien » ; mais c'est toujours un handicap, puis à l'« humanisme ». Notons qu'en 1988, disparaît des statuts la référence devenue inutile au « socialisme autogestionnaire » qui a fait couler beaucoup d'encre pour pas grand-chose ; le « socialisme autogestionnaire » n'étant qu'un variant (de gauche) du corporatisme. La doctrine de la CFTC-CFDT ne varie pas (source : site CFDT).

● DE LA CHARTE DU TRAVAIL À LA CHARTE DES VALEURS

L'article 7 de la Charte des Valeurs proclame : « Europe: la CES soutient et promeut un projet d'intégration européenne et œuvre à consolider le rôle de l'Union européenne en tant qu'union politique capable de garantir la paix, la démocratie et le progrès social ». C'est un projet strictement politique. On n'a pas oublié qu'en 2005, la CES et la CFDT militaient pour le OUI au projet de traité constitutionnel. On se rappelle peut-être moins que notre Confédération, malgré toutes les pressions, avait voté dans les instances de la CES contre ce projet liberticide. La CGT s'abstenait⁽¹⁾. Le NON l'avait emporté largement. On se souvient de la suite.

On lit plus loin : « La CES et ses organisations affiliées accordent une grande importance à leur autonomie par rapport à l'État, aux partis politiques ou aux institutions religieuses et autres ».

L'autonomie ? Notre Confédération ne se contente pas d'accorder une grande importance à l'indépendance, et non pas l'autonomie, vis-à-vis des États, des partis politiques, des institutions religieuses et des institutions internationales, dont la très sainte Union européenne, elle en fait même une question de principe. La Charte d'Amiens et celle du travail rebaptisée « des valeurs »⁽²⁾ ne sont

pas compatibles. Il ne s'agit pas de pinailler sur des questions de vocabulaire. Les pratiques qui en résultent sont opposées. Les syndicats FO défendent les revendications particulières des salariés, des travailleurs et de la jeunesse que le patronat cherche à exploiter toujours plus.

La doctrine du « dialogue social », au plan national ou européen que porte la CFDT-UNSA, c'est l'inverse. Le secrétaire général de l'UNSA a exprimé le point de vue des néo-chartistes : « Les pressions des populistes s'exercent sur nos organisations... certains travailleurs se disent que le syndicalisme devrait arrêter de parler des valeurs et se contenter de parler des questions sociales ou des questions d'emplois ou des questions économiques ». Quel aveu ! Selon ce M. Escure, « Certains travailleurs » – faut-il comprendre d'abominables « populistes », voire des « complotistes » ou même des « radicalisés » ? – considèrent que les syndicats devraient consacrer plus d'énergie à défendre les revendications. Ces travailleurs ont raison de le penser et ils feraient bien de rejoindre le syndicalisme confédéré libre et indépendant, c'est-à-dire FO. Un travailleur qui râle tout seul dans son coin, c'est du pain béni pour les exploitateurs et leurs subsidiaires « syndicalistes ».

● POUR LA PRATIQUE CONTRACTUELLE, PAS DE GRAND'MESSE !

Il ne s'agit pas simplement de « parler » mais de gagner sur nos revendications, par la négociation d'abord, si c'est possible, par la grève ensuite si la négociation a échoué ou n'a pas pu avoir lieu.

Dans un texte intitulé : « Non au dialogue social, Oui à la pratique contractuelle », Michel Le Roc'h rappelait il y a quelques années : « Ce n'est pas un hasard si le président de la République souhaite réformer la constitution pour y intégrer cette dimension du dialogue social⁽³⁾, les organisations syndicales devenant co-législatrices en matière de relation du travail d'emploi et de formation

professionnelle ! Il s'agit là clairement d'une tentative de mettre en place un nouvel ordre corporatiste, fondé sur la négation de la lutte des classes. Les intérêts particuliers des salariés devant s'effacer devant l'intérêt général ».

Dans la continuité du congrès de la CES, notre Confédération a refusé de participer à une quelconque conférence sociale qui n'aurait à l'évidence pour seul objectif que de « tourner la page des retraites ». Avec une belle photo de « famille » que les télé et les journaux des milliardaires feraient tourner en boucle. On imagine bien un

président de la République du coup d'état permanent hilare, tapotant la joue des camarades syndicalistes. Il n'est pas question, a déclaré Frédéric Souillot, de cautionner cette nouvelle opération de « com' » d'un pouvoir qui n'a d'ailleurs jamais été à ce point privé de toute base sociale et tenté par un autoritarisme qui inquiète jusqu'au sommet de l'ONU.

Toutes ces questions ne sont pas réservées à des « spécialistes » ni aux dirigeants des syndicats. Elles méritent d'être largement débattues dans toutes les instances syndicales.

⁽¹⁾ Bernard Thibault, le Secrétaire général de la CGT militait pour le OUI, contre l'avis de 80 % de son CCN et l'avis très largement majoritaire des adhérents. Cette fois, la CGT a voté OUI à la nouvelle Charte. La secrétaire générale de la CGT, Sophie Binet a fait cette étrange déclaration pleine de zèle co-constructif : « Toutes les avancées européennes de la dernière période sont issues de nos luttes coordonnées par la CES ». (Source site national CGT).

⁽²⁾ Est-ce seulement un hasard si le mouvement « EN MARCHÉ » a lui aussi sa « Charte des Valeurs » qui rassemblerait les « progressistes » opposés aux autres, les « populistes » ? Le Bien contre le Mal ...

⁽³⁾ « Protéger le modèle social français : Le dialogue social. Méthode privilégiée du Gouvernement, le dialogue social a permis en deux ans des avancées concrètes : réforme des retraites, de la formation professionnelle, sécurisation de l'emploi... Présentée en Conseil des ministres le 22 avril 2015 et adoptée définitivement par le Parlement le 23 juillet, la loi relative au dialogue social et à l'emploi a été validée le 13 août par le Conseil constitutionnel. Une décision qui ouvre la voie à une rénovation en profondeur du dialogue social dans notre pays et œuvre en faveur de l'emploi et de l'activité ». (Source : site du gouvernement).

● Extrait d'une intervention de la délégation FO devant le congrès

Pour FO, l'indépendance syndicale et non l'autonomie

« Je voulais revenir sur une valeur fondamentale à l'origine de la CES, qui nous semble pourtant quelque peu dévoyée dans cette Charte des valeurs, celle de l'indépendance syndicale. Certes affirmée par la CES en 1973 dans un contexte historique marqué par la guerre froide, la valeur d'indépendance syndicale s'inscrit dans un courant historique et syndical qui précède les grands

conflits du XX^{ème} siècle. Il renvoie par exemple en France à la Charte d'Amiens de 1906, un des textes fondamentaux du syndicalisme français encore aujourd'hui, et auquel nos adhérents sont profondément attachés. Indépendance ne signifie pas autonomie et il nous est donc inconcevable de soutenir un texte qui parle d'autonomie vis-à-vis des pouvoirs politiques et économiques !

Pour FO, l'indépendance syndicale vis-à-vis de toute structure ou influence extérieure est une nécessité et la condition indispensable à la représentation et à la défense efficace et permanente des droits et intérêts matériels et moraux des travailleurs, salariés actifs, chômeurs et retraités. »

L'Os a lu

Si tu n'es pas là lundi tu prends **« tes affaires »**. Ce sont les mots lancés au visage de Moussa, travailleur immigré sur le chantier des JO de Paris qui, souffrant d'un genou, avait osé demander à son patron un ou deux jours de repos. Selon France-Info qui révèle l'affaire le 20 juin, Moussa a déclaré : *« J'ai dû continuer à travailler malgré la souffrance, la France n'est pas mieux que le Qatar »*. On se souvient que, dans les chantiers de préparation de la dernière coupe du monde de football tenue en décembre 2022 au Qatar, dans des stades climatisés (ce qui comme chacun le sait est bon pour la planète), 6 500 travailleurs, pour la plupart asiatiques, avaient trouvé la mort, victimes d'une exploitation forcenée dans ce qui est le quatrième pays le plus riche du monde. France-Info nous informe ce même 20 juin que dix travailleurs sans papiers assignent quatre "géants" du BTP, Eiffage, Spie, Batignolles, GCC et Vinci, pour emploi sans contrat de travail ni fiche de paie (sans doute dans un souci d'économie de papier bon pour la planète...). Fin 2022, juste avant le début de la coupe du monde, une filiale de Vinci avait déjà été mise en examen pour les conditions de travail imposées sur les chantiers du Qatar. Un article de Libération daté du 26 novembre 2022 nous apprenait en effet que QDVC, filiale qatarie de Vinci, fut soupçonnée de multiples infractions pénales, parmi lesquelles «soumission à des conditions de travail ou d'hébergement incompatibles avec la dignité humaine...» ou « réduction en servitude ». Comme le fait remarquer Libération, en langage courant, on appelle cela « traite d'êtres humains ». En plus d'être employés dans des conditions de travail indignes, dans un souci de détourner la classe ouvrière des vrais responsables de son exploitation, les travailleurs immigrés, sont souvent désignés à la vindicte populaire. C'est ainsi que, selon le Ministre de l'Intérieur et le président de la République, il y aurait bien un lien statistique entre l'immigration et la délinquance, voire la criminalité. Le 26 octobre 2022, Macron déclarait: *« Je ne ferai jamais un lien existentiel entre l'immigration et l'insécurité. On ne doit pas faire de généralisation. Par contre, quand on regarde aujourd'hui la délinquance à Paris, on ne peut pas ne pas voir que la moitié au moins des faits de délinquance viennent de personnes qui sont des étrangers »*. Peut-on trouver plus bel exercice de duplicité ? Dans une étude présentée le dimanche 8 juin 2023 sur France-Info, le politologue Clément Viktorovitch met en évidence la manipulation qui se cache derrière ces déclarations. S'il ne conteste pas les chiffres présentés par Macron, il existe bien une surreprésentation des étrangers dans les prisons, il est faux d'en tirer la conclusion que les étrangers sont plus délinquants que les français. Selon Viktorovitch, « plusieurs études, dont celles menées par le précédent Défenseur des droits, Jacques Toubon, montrent que les "minorités visibles issues de l'immigration" sont davantage contrôlées par la police, et donc arrêtées. Et ce n'est pas tout. Une fois devant le tribunal, à profil égal et délit égal, les étrangers ont plus de risques d'être condamnés, et les peines dont

Selon que vous serez puissant ou misérable



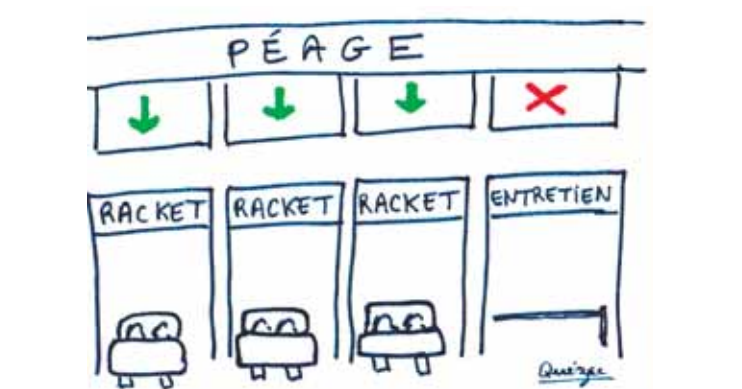
Une réponse judiciaire « rapide, ferme et systématique ». C'est en ces termes que le ministre de la Justice, Éric Dupond-Moretti, a demandé au Parquet, via une circulaire ministérielle, d'agir vite et fermement à l'égard des personnes interpellées au cours de la semaine de révoltes qui a secoué le pays, suite à la mort du jeune Nahel, tué par un policier à Nanterre lors d'un contrôle routier. Et au vu du déchaînement répressif qui en a découlé, il semble que le message du garde des Sceaux ait été reçu cinq sur cinq ! Bilan de l'opération : 3 200 gardes à vue, tandis que, sur les 260 personnes jugées en comparution immédiate, au moins 120 ont été écrouées, avec des peines de prison ferme allant de 4 à 18 mois. Outre les nombreux témoignages d'avocats dénonçant des procédures

bâclées, avec peu d'éléments matériels, c'est également le profil des personnes incarcérées et la lourdeur des peines prononcées qui interpellent : ici, un homme de 58 ans, déclaré coupable de recel pour avoir ramassé des objets au sol 3 heures après les pillages ; là, une jeune femme de 19 ans qui écope de 4 mois pour être entrée dans un magasin, sans n'avoir rien pris... Selon le ministre de l'Intérieur lui-même, la moyenne d'âge des interpellés « est entre 17 et 18 ans », tandis que « 60 % n'ont pas de casier judiciaire »... Des chiffres qui amènent Morad Falek, avocat au barreau de Paris, à constater que « le profil type du petit délinquant de cité multirécidiviste est totalement battu en brèche par ce qu'on observe ! [...] On a de tout : des gens issus de ces cités, des gens

d'ailleurs, des gens qui n'ont jamais eu aucun problème avec la police. Cela démontre qu'on a une vraie colère sociale qui dépasse les problèmes des quartiers défavorisés»⁽¹⁾. Une situation dans laquelle, Emmanuel Macron, à l'en croire, n'aurait bien sûr aucune responsabilité ! Au contraire, dans une volonté d'occulter les ravages de sa politique de destruction sociale, celui-ci préfère désigner, comme à son habitude, des boucs émissaires, suggérant qu'à l'avenir, « à la première infraction, on arrive à sanctionner financièrement et facilement les familles, une sorte de tarif minimum dès la première connerie ». Pour sûr, dans le même temps, la délinquance en col blanc ne bénéficie pas de la même célérité, ni du même traitement médiatique... À titre d'exemple, on apprenait, le 28 mars dernier, que 5 banques françaises étaient perquisitionnées, sur des soupçons de fraude fiscale aggravée, un scandale dit des « CumEx Files » portant sur un pillage de 140 milliards d'euros... et révélé dès 2018 ! Et que dire de l'ex-président multirécidiviste, Nicolas Sarkozy, fraîchement condamné dans l'« affaire des écoutes », pour corruption et trafic d'influence... à trois ans de prison dont un an ferme, à purger sous bracelet électronique ! Vous avez dit justice de classe ? ■

.....
⁽¹⁾ Politis, le 4 juillet.

En bande organisée



Le scandale des concessions d'autoroutières n'en finit plus de faire couler de l'encre. Le 20 juin dernier, l'association anticorruption Anticor a déposé une plainte auprès du Parquet national financier pour soupçon de favoritisme. Au cœur de cette procédure, révélée par Complément d'Enquête en collaboration avec Marianne, le Plan de relance autoroutier (PRA), signé en avril 2015 par Emmanuel Macron et Ségolène Royal, alors ministres de l'Économie et de l'Environnement, et négocié par leurs directeurs de cabinet respectifs, le désormais secrétaire général de l'Élysée, Alexis Kohler, et l'actuelle Première ministre, Élisabeth Borne, avec les sociétés concessionnaires d'autoroutes (SCA) : Vinci, Eiffage et la Sanef. Le deal : trois milliards d'euros de travaux sur leur réseau en échange d'une prolongation de deux à quatre ans des contrats de concession.

Or, Anticor pointe les conditions d'extrême opacité dans lesquelles ces derniers ont été préparés et négociés. Un chiffre retenu dans le PRA interroge plus particulièrement : celui du taux d'endettement, c'est-à-dire la proportion du montant des travaux que ces entreprises sont autorisées à financer par des emprunts, qui aurait été « manifestement sous-évalué », permettant ainsi « d'augmenter la rémunération théorique » des trois géants du BTP. Des soupçons partagés par Vincent Delahaye, vice-président (UDI) du Sénat et rapporteur d'une commission d'enquête sur le sujet en 2020, selon qui ce chiffre de 50% d'endettement, retenu par les représentants de l'État, ne correspondrait à aucune réalité économique car il était « presque de notoriété publique que [...] les sociétés d'autoroutes finançaient leurs investissements par uniquement de la dette ». Frédéric Fortin, ancien banquier d'affaires, sollicité dans le

cadre de cette même commission, abonde dans ce sens : « L'État n'aurait dû accorder qu'une année de prolongation de contrats aux sociétés autoroutières au lieu des trois qui ont été accordées en moyenne ». Reste qu'on devine bien l'intérêt d'une telle manœuvre, lorsqu'on sait que « d'ici la fin des contrats donc d'ici 2036, c'est entre 30 et 35 milliards d'euros » qui devraient revenir dans les poches des SCA. Depuis leur privatisation, entamée au début des années 2000, les autoroutes françaises sont devenues la véritable poule aux œufs d'or de ces grands groupes, grâce notamment à l'augmentation exponentielle des tarifs de péage (près de 5 % rien qu'en 2023 !). Pour le gouvernement Macron, ces petits arrangements entre amis sont bien sûr difficilement avouables... Et tandis que ce dernier est engagé dans une escalade répressive inédite contre les associations qui combattent sa politique – l'exemple de la dissolution des Soulèvements de la Terre est le plus illustratif –, on apprend que, le 23 juin dernier, le juge administratif a retiré à Anticor son agrément lui permettant de déclencher des poursuites judiciaires... pour un vice de procédure dont la responsabilité incombe au seul gouvernement. Opportunément, ce dernier n'était pas représenté au tribunal pour se défendre. ■

L'Os a lu

ils écopent sont plus longues. Ils sont donc davantage en prison ». Il poursuit: « Je me suis penché sur les travaux du CEPII, le Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales, un organe rattaché directement à la Première ministre. En avril dernier, deux chercheurs du CEPII, Arnaud Philippe et Jérôme Valette, ont publié une note dans laquelle ils dressent le bilan de plusieurs décennies de recherches internationales sur le lien entre immigration et délinquance. Leur conclusion est sans appel : Les études concluent unanimement à l'absence d'impact de l'immigration sur la délinquance ». C'est encore sur le dos des travailleurs immigrés que le gouvernement, isolé, « casserolisé », tente de se doter d'une majorité au travers du projet de loi Immigration présenté par Gérald Darmanin. Lors de sa présentation, début février, le ministre de l'Intérieur, a clairement annoncé la couleur : « Le gouvernement présentera un texte de vingt-cinq articles qui sera très fort. Il prévoit une simplification drastique du droit, faisant passer de douze à quatre les recours pouvant être émis par les étrangers, pour pouvoir mieux expulser. » Outre une volonté répressive ainsi clairement revendiquée, le projet de loi prévoit la création d'un titre de séjour appelé « métier en tension » permettant à des personnes en situation irrégulière l'obtention d'un titre de séjour d'un an s'ils exercent un métier dit en tension. Le titre de séjour intitulé « Talent-professions médicales et de pharmacie » est assez révélateur de l'utilisation qui est faite des travailleurs étrangers. Plutôt que de renoncer aux politiques de rentabilité appliquées à la santé dont on voit les effets dans la situation catastrophique de l'hôpital public, le gouvernement va organiser la concurrence entre les professionnels de santé français et étrangers sachant que ces derniers sont, de par leur situation, enclins à accepter des conditions moins favorables. Dans sa recherche permanente du profit, le capitalisme a toujours utilisé les travailleurs immigrés pour créer des divisions au sein de la classe ouvrière. Dès les débuts du capitalisme, la classe dominante a tenté d'imposer cette concurrence entre travailleurs. Dans son ouvrage La situation de la classe laborieuse en Angleterre, paru en 1844 à Leipzig, Friedrich Engels y consacre un chapitre entier, définissant la concurrence comme « l'arme la plus acérée de la bourgeoisie dans sa lutte contre le prolétariat ». Un peu plus loin, on peut lire : « L'Anglais qui est encore un peu civilisé, a plus d'exigences que l'Irlandais qui erre en haillons, mange des pommes de terre et dort dans une étable à porcs. Mais cela n'empêche pas l'Irlandais d'entrer en concurrence avec l'Anglais et ramener un peu le salaire, et de ce fait le degré de civilisation, de l'ouvrier anglais à son propre niveau ». Ces lignes furent écrites il y a 179 ans. Même si les formes ont changé, elles décrivent la permanence d'une lutte de classe dans laquelle la défense des droits des travailleurs immigrés s'inscrit pleinement dans la défense des droits de tous les travailleurs. ■